



RAPPORT N° FIN2019-024

Date	07/06/2019
Soumis par	Frédéric Desnoyers
Objet	Transfer of development charge reserves
# du dossier	F21 Revenues

1) **NATURE / OBJECTIF :**

Le but de ce rapport est de transférer le solde de clôture de la réserve des frais d'aménagement pour le transport en commun et des garderies.

2) **DIRECTIVE/POLITIQUE ANTÉCÉDENTE :**

Le règlement 2015-13 régit les frais d'aménagement présentement en vigueur.

3) **RECOMMANDATION DU SERVICE:**

WHEREAS a balance of \$85,287.95 is available in the Transit Development charge reserve; and

WHEREAS a balance of \$344,159.27 is available in the Daycare Development charge reserve; and

WHEREAS the City of Clarence-Rockland is not foreseeing any Transit or daycares capital project in the next years;

BE IT RESOLVED that Council authorizes the transfer of \$85,287.95 from the development charge Transit reserve to the Roads and related development charge reserve.

BE IT RESOLVED that Council authorizes the transfer of \$344,159.27 from the development charge Daycare reserve to the Parks and Recreation development charge reserve.

ATTENDU QU'IL y a une balance de 85 287,95 \$ de disponible dans la réserve des frais d'aménagement pour le transport en commun; et

ATTENDU QU'IL y a une balance de 344 159,27 \$ de disponible dans la réserve des frais d'aménagement pour les garderies ; et

ATTENDU QUE la municipalité de Clarence-Rockland ne prévoit pas de projet d'immobilisation dans les prochaines années pour le transport en commun et les garderies;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le solde disponible de 85 287,95 \$ soit transféré de la réserve des frais d'aménagement pour le transport en commun à la réserve des frais d'aménagement pour les routes et autres projets similaires.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le solde disponible de 344 159,27 \$ soit transféré de la réserve des frais d'aménagement pour les garderies à la réserve des frais d'aménagement pour les parcs et loisirs.

4) **HISTORIQUE :**

Le 19 mars 2019, le rapport FIN2019-009 présentait les soldes de clôture au 31 décembre 2018 des réserves des redevances d'aménagement

5) **DISCUSSION :**

Une réserve de frais d'aménagement pour le transport en commun de 85 287,95 \$ est présentement disponible.

La Cité de Clarence-Rockland privatise le service du transport en commun et ainsi aucun projet en capital n'est prévu dans les prochaines années.

Une réserve de frais d'aménagement pour les garderies de 344 159,27 \$ est présentement disponible.

La Cité de Clarence-Rockland privatise ne s'occupe plus de fournir les bâtiments pour les garderies puisque ceux-ci sont fournis par les Conseils Scolaires, ainsi aucun projet en capital significatif n'est prévu dans les prochaines années pour ce service.

Ainsi, il est recommandé que le montant de 85 287,95 soit transféré dans la réserve des frais d'aménagement pour les routes et autres projets similaires. Ce transfert ne pose aucun problème puisque le service du transport en commun et des routes et autre projet similaire ont tous 2 une récupération à 100 % sous la réglementation des frais d'aménagement.

Il est aussi recommandé que le montant de 344 159,27 \$ soit transféré dans la réserve des frais d'aménagement pour les parcs et loisirs.

6) **CONSULTATION :**

Cette recommandation est supportée par la firme de consultant Hemson, étant la firme travaillant présentement sur la nouvelle étude des frais d'aménagement.

7) **RECOMMANDATION OU COMMENTAIRES DU COMITÉ :**

N/A

8) **IMPACT FINANCIER (monétaire/matériaux/etc.):**

L'approbation de ce rapport n'a aucun impact financier.

9) **IMPLICATIONS LÉGALES :**
N/A

10) **GESTION DU RISQUE (RISK MANAGEMENT) :**
N/A

11) **IMPLICATIONS STRATÉGIQUES :**
N/A

12) **DOCUMENTS D'APPUI:**
N/A